



SAINT-JOSSE
SINT-JOOST

Conseil communal du 28/01/2026

Réponse à l'interpellation n°37 :

« La revalorisation des chèques-repas de 8 à 10 EUR ; Interpellation introduite par M. BOÏKETE Philippe, Conseiller communal » (ordre du jour complémentaire)

LE CONSEIL PREND CONNAISSANCE.